



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

13 mai 2024 à 20h00

Présidence : Mme Annelise Graber

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Monsieur Dominique Nicod.
5. Préavis N° 2024-01 relatif à l'arrêté d'imposition 2025-2026
- *Commission des finances*
- 10 6. Préavis N° 2024-02 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 36'800.--
pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud de la salle polyvalente.
- *Commission des finances*
- *Commission ad'hoc : Mme Irène Lòpez Velazquez, Mme Françoise Wyler, M. François Zürcher*
7. Rapports des délégués aux commissions intercommunales.
8. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de l'Association pour l'Entraide Familiale et
l'Accueil de Jour (EFAJE).
9. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

20 Salue la Municipalité, Mme Audrey Kalbfuss, secrétaire municipale ainsi que le public, M. Christian Jaquier, municipal, est excusé.

Appel

Excusés : Sophie Frey, David Staubli, Pierre Guignard, Michel Allaz, Raphaël Dewarrat et Yvan Panchaud.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Vote

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstentions : 1

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Madame la Présidente

- 40 Annonce la démission de deux conseillères communales : Madame Joëlle Cossetto Chapuis, suite à son changement de domicile et Madame Maria Murça, pour des raisons personnelles. Monsieur Dominique Nicod et Madame Laura Oyon remplaceront les deux conseillères sortantes.

Annonce que le traditionnel souper annuel aura lieu à l'issue de la prochaine séance, à l'Epicentre.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

- 50 Informe que le SDIS du Haut-Talent s'est réuni en assemblée du Conseil intercommunal le 30 avril dernier à Bretigny-sur-Morrens et que lors de cette séance les comptes 2023 ainsi que la révision des statuts ont été acceptés, que Monsieur Roger Ammann a été élu à la présidence du CODIR, en remplacement de Monsieur Gérald Chambon, décédé le 8 septembre 2023 et ajoute que la Commission du PECC s'est réunie à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Jean-François Métraux. Il invite les personnes présentes à participer au sondage jusqu'au 15 mai 2024. Annonce que la Municipalité a dû malheureusement résilier le contrat de travail de l'employé communal Monsieur Piccard. Le poste est à repourvoir, une annonce sera publiée prochainement dans le journal L'Echo du Gros-de-Vaud.

Monsieur Patrick Oyon

Fait savoir que le poste de patrouilleur/patrouilleuse est à repourvoir, la personne en place ayant donné sa démission. Il informe que lors de l'assemblée générale de l'ASIRE du 30 avril dernier, les comptes ont été approuvés et qu'un montant de CHF 59.-- par habitant sera remboursé en 2024, ce qui représente une restitution de CHF 80'000.--.

- 60 **4. Assermentation de Monsieur Dominique Nicod**

Madame la Présidente

Procède à l'assermentation de Monsieur Dominique Nicod.

5. Préavis N° 2024-01 relatif à l'arrêté d'imposition 2025-2026

Monsieur François Allaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Vote sur le préavis N° 2024-01

- 70
- Oui : 37
 - Non : 0
 - Abstentions : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2024-01 tel que présenté.

6. Préavis N° 2024-02 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 36'800.-- pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud de la salle polyvalente

Madame Irène Lopez Velasquez

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc et dépose l'amendement suivant à l'alinéa 1 :

- 80
1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud **et est** de la salle polyvalente ;
 2. D'engager à cet effet une dépense d'investissement de CHF 36'800.--;
 3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire;
 4. D'amortir cet investissement selon les directives MCH2, soit sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet, ce qui représente un amortissement annuel prévisionnel de CHF 3'680.--.

Monsieur François Allaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances et dépose l'amendement suivant :

D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire sur le budget 2024 de CHF 36'800.-- imputé de la manière suivante :

- 90
- Compte 3540.314 - Salle polyvalente - Frais d'entretien
Budget 2024 : CHF 25'820.--
Crédit supplémentaire : CHF 36'800.--
Budget 2024 révisé : CHF 62'620.--

Madame Patricia Riva

S'excuse pour l'erreur apparue dans le préavis émanant d'une incompréhension avec le storiste et précise que le montant budgété comprenait le coût de la fenêtre côté école. Elle remercie les commissions pour leur travail et patience.

Monsieur David Bailly

- 100
- Rappelle que le budget 2024 prévoit une perte de CHF 153'671.--, la perte était de CHF 303'000.-- en 2023, à la différence de 2022 où il était question d'un bénéfice de CHF 180'000.--. Il suggère, étant donné le fonds de réserve existant de CHF 1'912'119.--, que les CHF 36'800.-- soient pris sur l'année 2024, d'où l'amendement proposant l'augmentation du budget 2024, pour le compte 3540 de la Salle polyvalente dont le montant serait porté à CHF 62'620.--. Il relève que ces dernières années les comptes ont été beaucoup plus bénéficiaires de ce que prévoyait le budget, rappelle l'annonce de Monsieur Patrick Oyon au sujet de la diminution de la facture de l'ASIRE de CHF 80'000.--.

Monsieur François Zürcher

110 Fait remarquer que, sur le fond, tout le monde propose d'accepter cette dépense. Il s'agit là de la possibilité de procéder de deux façons différentes, l'une étant la demande par la Municipalité d'un crédit d'investissement et l'autre étant une dépense supplémentaire au budget.

Les deux manières peuvent se justifier a priori, il attire toutefois l'attention sur deux points, d'une part un crédit complémentaire sur le budget devrait être justifié par une dépense imprévisible et exceptionnelle, ce qui n'est pas le cas s'agissant de la présente dépense. D'autre part, les crédits d'investissement s'amortissent alors que les dépenses sur le budget ne s'amortissent pas.

Madame la Présidente

120 Informe, qu'après renseignements pris, il aurait fallu, dans un cas tel celui-ci, l'établissement par la Municipalité d'un préavis, demandant l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2024. Toutefois, il s'avère qu'en 2021 il avait été accordé à la Municipalité la possibilité d'engager des dépenses inattendues et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 40'000.--.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Précise qu'il a été indiqué à la Municipalité que depuis le 1^{er} janvier 2024, le Conseil n'a plus à se déterminer sur la manière d'amortir, cela sera précisé dans le préavis par la Municipalité, en fonction des directives cantonales.

Monsieur Lucien Ecoffey

Dit comprendre qu'il y ait des règlements s'agissant des amortissements, mais qu'au vu du montant et afin d'éviter de devoir amortir, il soutient la proposition de la Commission des finances. Ceci pourrait être justifié par le fait que cette façon de procéder a déjà été appliquée par le passé.

Monsieur Sébastien Bailly

130 Souhaite comprendre si l'idée, s'agissant de l'amendement proposé par la Commission des finances, est celle d'éviter une éventuelle nouvelle directive pour les prochains préavis ou est-ce que lors des prochains préavis, dont la dépense devra être amortie, la question se posera à nouveau.

Monsieur François Allaz

140 Explique que les communes ont pu choisir à quel moment passer au programme comptable MCH2. Il est prévu que ce soit fait en 2025 pour la commune de Bottens, mais que dès janvier 2024, les communes doivent appliquer les nouvelles directives pour leurs préavis d'investissements, en particulier en ce qui concerne la durée des amortissements ainsi que le fait de protocoller le début de l'amortissement sur un investissement. Il existe trois variantes possibles quant au début de l'amortissement, celui qui débute dès le premier franc dépensé, celui qui débute dès le début d'utilisation de l'immobilisation et celui qui débute dès l'année qui suit le début d'utilisation. La Municipalité a décidé d'amortir selon la dernière variante, à savoir, l'année qui suit le début d'utilisation. Il ajoute que la Commission des finances pense que la dépense en question peut être supportée sur l'exercice 2024, même s'il ne s'agit pas d'une dépense extraordinaire.

Monsieur Christian Noverraz

Demande si le Conseil peut octroyer un montant supplémentaire au budget alors que le budget a déjà été voté. Il soutient toutefois l'amendement et indique que sauf erreur, la loi sur les communes prévoit, lors d'une nouvelle législature, qu'un montant soit accordé pour des dépenses extraordinaires et imprévues. En l'occurrence, il ne s'agit pas de ce cas de figure, il faudrait donc se demander s'il est permis d'augmenter le montant du budget de fonctionnement.

150 *Madame la Présidente*

Répond par l'affirmative à cette question.

Vote sur l'amendement de la commission ad'hoc au préavis N° 2024-02

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud **et est** de la salle polyvalente.

- Oui : 32
- Non : 2
- Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de la commission ad'hoc au préavis N° 2024-02.

160 **Vote sur l'amendement de la Commission des finances au préavis N° 2024-02**

D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire sur le budget 2024 de CHF 36'800.-- imputé de la manière suivante :

- <u>Compte 3540.314 - Salle polyvalente - Frais d'entretien</u>	
Budget 2024 :	CHF 25'820.--
Crédit supplémentaire :	CHF 36'800.--
Budget 2024 révisé :	CHF 62'620.--

- Oui : 32
- Non : 0
- Abstentions : 5

170

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de la Commission des finances au préavis N° 2024-02.

Vote sur le préavis N° 2024-02

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2024-02 tel qu'amendé :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire sur l'année 2024 pour l'installation de stores électriques aux fenêtres sud et est de la salle polyvalente.
2. D'engager une dépense de CHF 36'800.--.
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune à défaut de recourir à un emprunt bancaire.
4. D'imputer ce montant sur le compte 3540.314 Salle polyvalente, frais d'entretien.

180

7. Rapports des délégués aux commissions intercommunales

Madame la Présidente

Personne ne demande la parole.

190 **8. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE)**

Madame la Présidente

Madame Joëlle Cossetto Chapuis, déléguée de l'EFAJE, n'est plus membre du Conseil communal, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Le bureau du Conseil communal a contacté les suppléantes Mesdames Charlotte Panchaud et Céline Moret.

Madame Charlotte Panchaud

Accepte la fonction de déléguée de l'EFAJE.

L'assemblée applaudit et consentit.

200 **9. Propositions individuelles et divers**

Madame Céline Moret

Demande s'il y aurait un lieu à la déchetterie où déposer le matériel encore en bon état, afin que d'autres personnes puissent en bénéficier.

Monsieur Bertrand Clot

Est d'avis que les documents reçus ne sont pas aisément lisibles du fait qu'ils ont été rédigés avec des caractères de petite taille, en ce qui concerne, par exemple, le tableau des impôts communaux.

Monsieur Samuel Longchamp

Communique les remerciements de la Jeunesse de Bottens à l'occasion du Téléthon, le montant des dons récoltés s'élevant à plus de CHF 90'000.--.

210 *Monsieur Sébastien Bailly*

Fait part d'une réflexion à l'attention du bureau du Conseil communal au sujet de la transmission des documents aux conseillers en vue des séances du Conseil. Il lui semble opportun que la convocation et les préavis soient envoyés dans un premier temps, afin qu'il soit possible de découvrir les sujets et, dans un deuxième temps, les rapports des commissions. Certains sujets sont moins évidents à aborder que d'autres et cela permettrait de disposer d'un peu plus de temps pour appréhender la matière et d'avoir le temps d'adresser d'éventuelles observations avant que les rapports ne soient rendus, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal, stipulant que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

Madame la Présidente

220 Précise que lors des dernières séances, la convocation et les préavis ont été envoyés bien avant le délai établi et les rapports dans le délai imparti. Bien entendu, le bureau veillera à ce que les envois soient effectués dans les meilleurs délais.

Monsieur Cédric Panchaud

Souhaite savoir ce que la Municipalité va entreprendre concernant le tag «Palestine libre» inscrit actuellement sur la croqueuse.

Monsieur Gérard Stettler

230 Répond que la Municipalité n'a pas encore remarqué le tag en question et qu'une plainte sera déposée. Pour répondre à la demande de Madame Céline Moret s'agissant de prévoir un endroit à la déchetterie pour déposer des objets encore en bon état, pouvant encore servir, il précise que cela se pratique dans certaines communes lorsque plusieurs employés travaillent sur les lieux, car cela demande de la manutention supplémentaire, qu'un employé ne peut pas accomplir seul, comme par exemple, si le matériel en question n'est finalement pas récupéré par un tiers, l'employé devra le transporter dans la benne. Une solution sera néanmoins étudiée.

Madame Céline Moret

Ajoute que la proposition a été abordée notamment avec le responsable de la déchetterie qui semble ne pas s'y opposer.

Monsieur Jean-François Métraux

240 Informe, s'agissant du PECC, que la Municipalité a nommé un bureau d'études et s'est chargée d'établir une cartographie du village, pas très complexe, mais afin de définir, dans les grandes lignes, la situation climat/énergie du village. Une commission a été nommée. L'une des prochaines étapes sera le dépouillement du sondage adressé aux habitants de Bottens ayant 16 ans révolus. Une soirée participative est prévue le 6 juin prochain, lors de laquelle des informations seront transmises par le bureau d'études au sujet de la situation du village et les divers avis seront récoltés, ces derniers pourront aider à la mise en œuvre d'un plan climat, dont la première version devrait être déposée l'été prochain.

Madame la Présidente

Fait part des prochaines manifestations du village :

250 6 juin 2024 : Soirée participative
8 juin 2024 : Festiparc
8-9 juin 2024 : Graine de foot
9 juin 2024 : Votation fédérale

Rappelle que le 9 juin 2024 aura lieu la votation fédérale et que la prochaine séance du Conseil est prévue pour le 17 juin 2024 à 19h00, suivie du traditionnel repas annuel, à l'Epicentre.

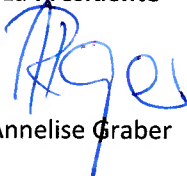
La séance est levée à 20h54.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 17 juin 2024.

260

Au nom du bureau du Conseil communal

La Présidente


Annelise Graber



La secrétaire


Cinzia Ferro